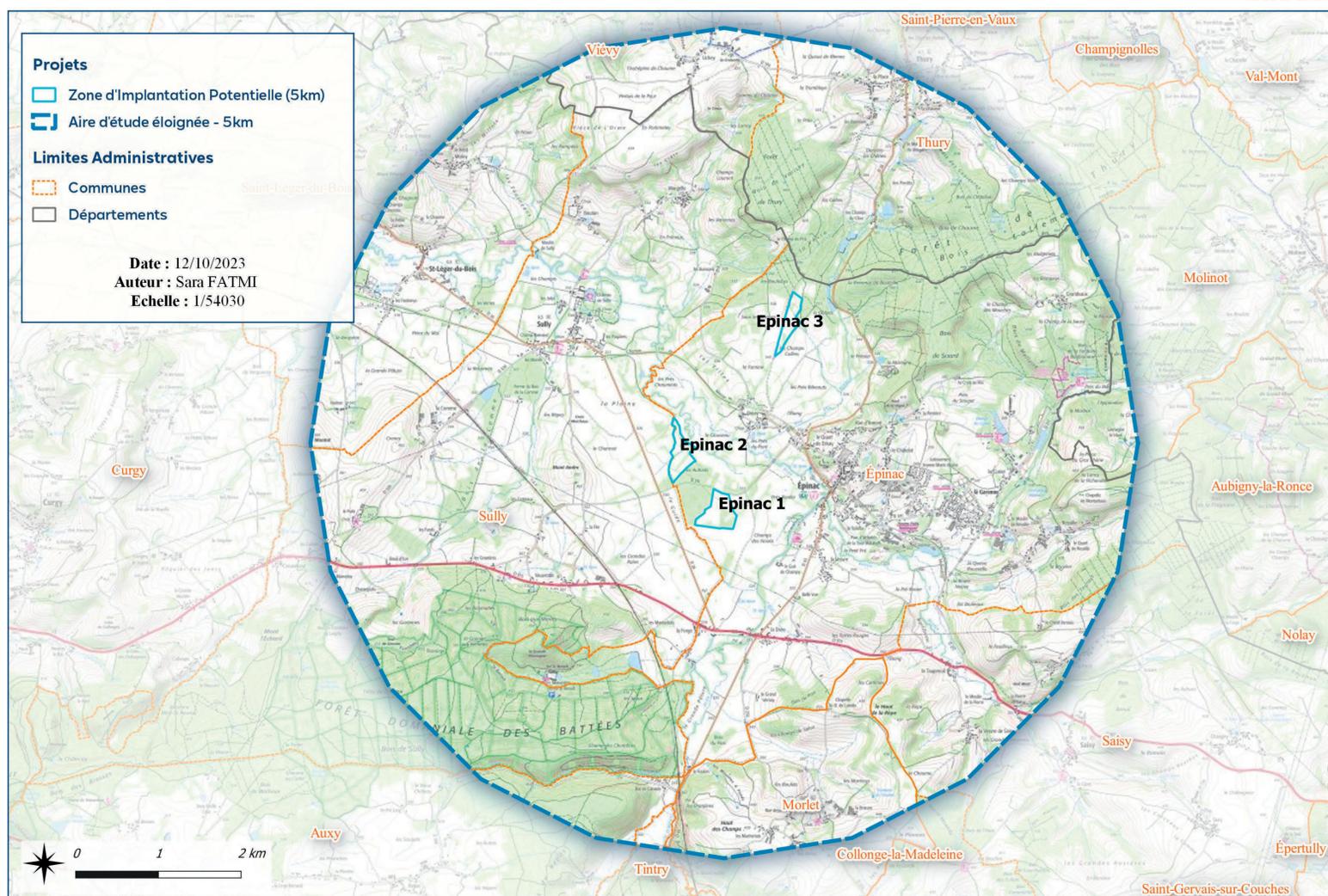


Projet photovoltaïque d'Epinac

La trame d'implantation

PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES D'EPINAC

RWE



La zone d'étude du projet solaire se décline en trois zones d'implantation potentielle : à l'ouest d'Epinac, sous la route D241, à l'ouest de la rivière de la Drée, en bordure de Sully et au nord-ouest de la section de Dinay.



34
hectares

Les trois projets couvriront une surface de 30 hectares, pour une installation d'environ 50 000 panneaux.



30
MWc

Puissance photovoltaïque potentielle avec un parc de 34 hectares.

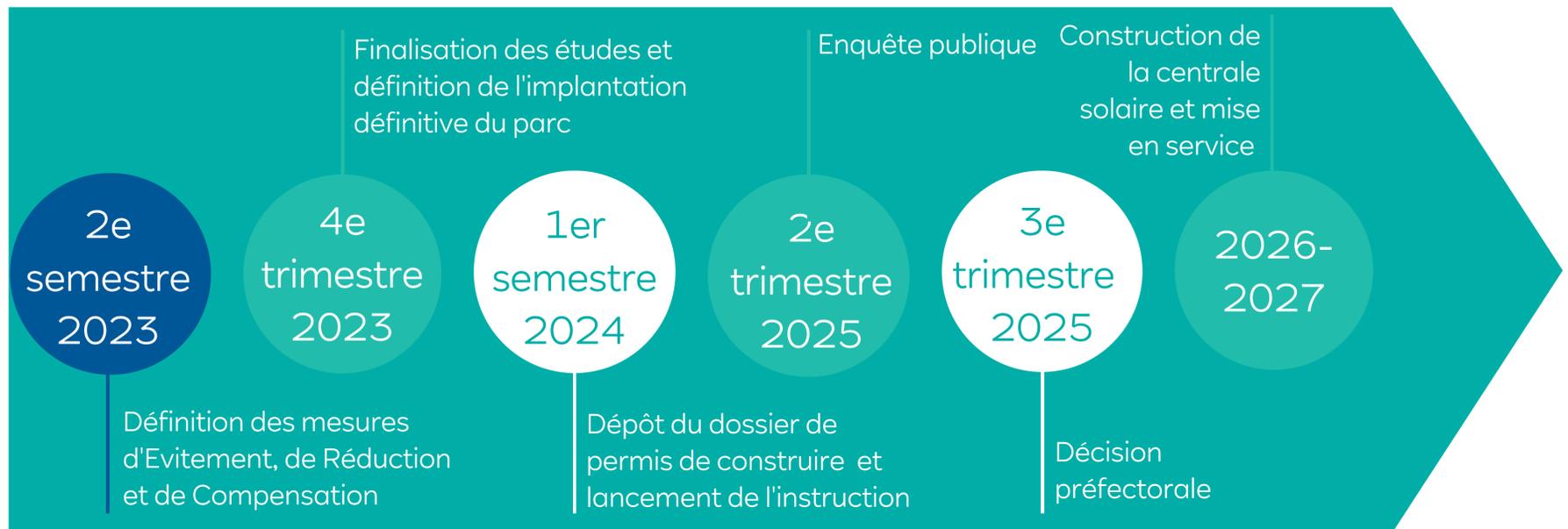


8 400
foyers

Une production électrique équivalente à la consommation annuelle de 8 400 foyers (chauffage compris).

Le calendrier du projet

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans sur le long terme) et s'appuie sur d'importantes études qui permettront d'affiner la définition du projet solaire : zone d'implantation, nombre de panneaux...



Le bénéfice pour le territoire

Retombées économiques

Les retombées économiques locales sont de diverses natures : les retombées fiscales engendrées par la présence du parc solaire pour les collectivités, la création d'activité économique et d'emplois lors de la phase de construction et d'exploitation du parc, ou encore, les mesures de compensation et d'accompagnement mises en place dans le cadre de l'étude d'impact.

Vous trouverez ci-dessous une première estimation des retombées fiscales annuelles :

Retombées fiscales annuelles	Pour un parc de 34 hectares
Commune d'Épinac	26 900€
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	54 900€
Département de la Saône-et-Loire	37 000€

Les études

L'étude paysagère



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire d'Epinaç. Elle est réalisée par le bureau d'études **Inddigo.**

Le but est de :

- Définir les caractéristiques propres au contexte paysager local
- Comprendre les perceptions locales et la reconnaissance sociale du paysage
- Mettre en relief les principaux enjeux paysagers
- Identifier les secteurs qui risquent d'être impactés par l'édification du parc solaire

Une série de photomontages sera réalisée autour de la zone d'étude. Les points de vue seront choisis par le bureau d'études. Ces photomontages seront consultables librement lors du dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture de Saône-et-Loire.

L'étude environnementale



Chardonneret élégant © hossszu



Salamandre tachetée © tfrdic



Lézard des murailles © naturepic

L'étude environnementale repose sur des analyses bibliographiques et de terrain. Elle est réalisée par le bureau d'études **ENVOL.**

Le but est de :

- Identifier le contexte environnemental local
- Identifier les espèces présentes sur la zone et leur degré de patrimonialité
- Identifier les habitats du territoire et leur degré de préservation
- Définir la zone d'implantation en évitant d'impacter ces espèces

Selon les résultats de l'étude, des mesures sont prises : les mesures ERC "Eviter-Réduire-Compenser" qui permettent de limiter au maximum l'impact du projet. Un exemple des mesures qui pourront être mises en place sur Epinaç est présenté ci-dessous :

Les mesures ERC : Eviter, Réduire, Compenser



Elargissement de la maille des clôtures pour permettre à la petite faune de passer



Hauteur et espace entre les panneaux visant à mieux ensoleiller la flore



Utilisation d'engins de chantier respectant les sols : pneus sous-gonflés, nettoyage avant chantier...